

# Assemblée générale ordinaire des actionnaires

## Téléverbier SA

Société anonyme de droit suisse au capital de 18 900 000 CHF.

Siège social : CP 419 - 1936 Verbier, Commune de Val de Bagnes, Valais (Suisse). RCS Saint-Maurice, canton du Valais (Suisse) n° 34/241.



## Avis de convocation

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 21 avril 2023, à 10h à l'Espace St-Marc au Châble.

### Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

#### 1. Formation de l'Assemblée générale

#### 2. Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2022.

#### 3. Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2021/2022, des comptes annuels consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2022, ainsi que des comptes annuels du même exercice

#### 4. Rapports de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations, les comptes consolidés et les comptes annuels

#### 5. Approbation des comptes :

##### 5.1 Approbation du rapport annuel 2021/2022

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport annuel 2021/2022

##### 5.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021/2022

Le Conseil d'administration propose d'accepter les comptes consolidés de l'exercice 2021/2022

##### 5.3 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021/2022

Le Conseil d'administration propose d'accepter les comptes annuels de l'exercice 2021/2022

#### 6. Affectation du résultat

La société ayant bénéficié d'aides publiques dans le cadre de la pandémie COVID-19, elle s'est engagée à ne pas verser de dividende durant les exercices 19/20, 20/21 et 21/22.

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

Report à nouveau au 1 <sup>er</sup> novembre 2021	25'827'936
Résultat de l'exercice	871
<b>Résultat à disposition au 31 octobre 2022</b>	<b>25'828'807</b>

Dividendes	0
Report à nouveau	25'828'807
<b>Total réparti</b>	<b>25'828'807</b>

#### 7. Décharge aux organes

Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

## **8. Mandat d'administrateurs, renouvellement et élection**

En vertu des articles 3, 4 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année, les membres du Conseil d'administration et son Président.

Le Conseil d'administration propose le renouvellement, pour une année, des mandats de Madame Christel Duc et de Messieurs Christian Burrus, Jean-Paul Burrus, Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny, Bruno Moulin, Charles Relecom et Philippe Roux. Il propose l'élection pour un mandat d'une année de Monsieur Pierre-Yves Gay. Il propose de reconduire Monsieur Jean-Albert Ferrez à la Présidence.

Des informations au sujet des membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport annuel. Quant aux informations sur le candidat, elles sont disponibles sur le site internet de la société.

### **8.1 Membres du Conseil d'administration :**

- 8.1.1 Réélection de M. Christian Burrus
- 8.1.2 Réélection de M. Jean-Paul Burrus
- 8.1.3 Réélection de Mme Christel Duc
- 8.1.4 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez
- 8.1.5 Réélection de M. Klaus Jenny
- 8.1.6 Réélection de M. Bruno Moulin
- 8.1.7 Réélection de M. Philippe Roux
- 8.1.8 Réélection de M. Charles Relecom
- 8.1.9 Election de M. Pierre-Yves Gay

### **8.2 Présidence du Conseil d'administration :**

- 8.2.1 Election de M. Jean-Albert Ferrez

## **9. Elections au Comité de rémunération**

En vertu des articles 7 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année, les membres du Comité de rémunération du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration propose d'élire Messieurs Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Charles Relecom au Comité de rémunération du Conseil d'administration pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration a l'intention de nommer M. Klaus Jenny comme Président du Comité de rémunération.

- 9.1 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez
- 9.2 Réélection de M. Klaus Jenny
- 9.3 Réélection de M. Charles Relecom

## **10. Election de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la Fiduciaire BDO SA comme organe de révision.

## **11. Election du représentant indépendant**

En vertu des articles 8 et 30 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Le Conseil d'administration propose d'élire Me Marie-José Barben, avocate et notaire, en tant que représentant indépendant de Téléverbier SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

## **12. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration**

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 195'000 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2024.

## **13. Approbation du montant total des rémunérations futures des membres de la Direction**

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un total des rémunérations des membres de la Direction plafonné à CHF 1'600'000 pour l'exercice comptable se terminant au 31 octobre 2023.

## **14. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires**

Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2023/2024, du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001/2002.

## 15. Modifications des statuts

En application de la réforme du droit de la société anonyme entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil d'administration propose aux actionnaires une révision des statuts répondant aux nouvelles dispositions juridiques. Dans le même temps, les statuts ont été mis à jour et simplifiés. Le nouveau texte, le tableau comparatif et les explications sont disponibles sur <https://televierbier.info/actionnaires>

Le conseil d'administration propose d'accepter les statuts révisés.

## 16. Divers

### Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 avril 2022

Ce procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la société : <https://televierbier.info/actionnaires>

### Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision

Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté sur le site <https://rapportannuel.televierbier.ch/>

### Admission et représentation à l'Assemblée générale

Afin de prendre part à l'Assemblée générale, les actionnaires ou leurs représentants devront présenter au contrôle, dès 09h00, soit leur(s) action(s), soit un certificat de dépôt et de blocage des titres en banque (il appartient aux actionnaires de se renseigner auprès de leur banque pour l'établissement dudit certificat). Il leur sera remis une carte de vote et d'admission.

Tout actionnaire a la possibilité de se faire représenter à l'Assemblée générale par Me Marie-José Barben, avocate et notaire, domiciliée à 1934 Bruson, route de Bruson 5, en qualité de représentant indépendant. Chaque actionnaire peut transmettre par voie électronique ([barben.mj@bluewin.ch](mailto:barben.mj@bluewin.ch)), jusqu'au 17 avril 2023, 18h00, une procuration (selon modèle mis à disposition sur le site de Téléverbier <https://televierbier.info/actionnaires>).

Chaque actionnaire peut aussi se faire représenter par un autre actionnaire de la société ou une tierce personne disposant du droit de vote par le biais d'une procuration écrite (selon modèle mis à disposition sur le site de Téléverbier <https://televierbier.info/actionnaires>)

Dans tous les cas, les actions ou certificats de blocage doivent être remis au représentant choisi, la carte d'admission correspondante n'étant délivrée qu'au détenteur de ceux-ci.

L'assemblée générale sera suivie d'une raclette au foyer de l'Espace St-Marc.

Verbier, le 24 février 2023

Téléverbier SA  
Le Conseil d'administration